



PROGRAMME DE FORMATION

Les assurances dans les opérations de construction

ORGANISATION

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

CONTENU PEDAGOGIQUE



PUBLIC VISE

Chargé de projets immobiliers, gestionnaire de marchés publics de travaux et responsable de la passation de marchés publics de travaux



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre en œuvre la réglementation en matière d'assurance pour une opération immobilière
- Identifier les besoins et les garanties à souscrire en fonction des caractéristiques du projet
- Évaluer les risques dans le champ d'application des opérations de construction



DESCRIPTION

Accueil et recueil des attentes

Rappel général de la réglementation applicable en matière d'assurance des opérations de construction

- La loi du 4 janvier 1978
- Les notions d'ouvrages et d'existants
- Les jurisprudences

Rappel de la réglementation applicable aux diverses opérations spécifiques

- Les constructeurs soumis à l'obligation
- Les diverses assurances du maître d'ouvrage

Les recommandations pour la rédaction des pièces des marchés publics du maître d'ouvrage

- La maîtrise d'œuvre
- Le bureau de contrôle



- Les entreprises

Applications pratiques

- Gestion des sinistres dans le cadre d'un contrat Dommages Ouvrage

Synthèse et bilan de la formation



PREREQUIS

Aucun pré-requis

Matériel nécessaire pour les formations à distance :

- Avoir un ordinateur équipé d'une carte son, d'un micro fonctionnel et d'une webcam
- Avoir un accès internet avec un débit permettant la connexion à la classe virtuelle
- Il est recommandé d'utiliser le navigateur Google Chrome

Pour toute question ou demande d'assistance, vous pouvez nous contacter à formation@scet.fr



MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples concrets
- Cas pratiques

Supports pédagogiques

Le support de formation sera transmis, en format numérique, à chaque stagiaire



MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

En amont de la formation

- Recueil des attentes des stagiaires afin de disposer des informations essentielles au bon déroulé de la formation (profil, niveau, attentes particulières...)
- Auto-positionnement des stagiaires afin d'évaluer le niveau de départ

Tout au long de la formation

- Évaluation des acquis en fonction des objectifs visés avec des questions orales, des exercices, des exemples pratiques avec illustration jurisprudence

A la fin de la formation

- Auto-positionnement des stagiaires afin de mesurer l'acquisition des compétences
- Questionnaire de satisfaction en ligne